

Vérines Actu - novembre 2020

Projet Eolien

La commune de Vérines a été sollicitée par 5 développeurs depuis le début de ce mandat pour nous présenter leurs projets. Alertée par cette pression sur les élus de la plaine d'Aunis, la préfecture a créé le « pôle départemental des énergies renouvelables » afin de permettre à tous d'être informés et de discuter de ces projets. Au cours de la 1^{ère} réunion de ce pôle, le projet « EOLISE » remis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avant le dépôt en préfecture, a été présenté aux maires susceptibles d'être concernés par ces implantations. A la suite de cette présentation, le développeur précité est venu évoquer son plan d'aménagement au conseil municipal, élargi pour l'occasion au comité consultatif « environnement et ruralité ». La mairie souhaite qu'une réunion publique permette à la population d'être pleinement informée. Toutefois, si les maires et les populations concernés par ces implantations d'éoliennes sur leur territoire peuvent émettre un avis, positif ou négatif, seul le préfet en tant que représentant de l'état sera en mesure d'autoriser ou non le développement de ces projets. La municipalité veillera malgré tout à la pertinence de ces implantations et à la diffusion d'informations pour le grand public à chaque moment clé.

